

### Contenu

- JURISPRUDENCE** toutes juridictions
- JURISPRUDENCE CLÉ** sélection d'arrêts
- DOCTRINE** revues tous éditeurs depuis 1993
- MELANGES**

Texte intégral [Voir le document](#)

(Doctrines : uniquement revues Dalloz et Lextenso)

### Accès

<http://www.univ-reims.fr/bu> → rubrique « Bibliothèque numérique »

### Page d'accueil

Recherche :

- d'articles de revue
- de commentaires d'arrêts (significatifs)

Types de recherche et liste des revues du Doctrinal

Recherche de textes officiels (législation, jurisprudence non commentée...)

Recherche multisources (doctrine et textes officiels)

Recherche par arborescence de mots-clés, avec liens vers les notices

The screenshot shows a search interface with three main search methods: 'DOCTRINAL' (Recherche simple Doctrinal), 'RECHERCHE SUR UNE SOURCE UNIQUE', and 'RECHERCHE SIMULTANEE SUR PLUSIEURS SOURCES'. Below these are buttons for 'Recherche simple', 'Recherche experte', and 'Liste des revues'. On the right, a sidebar titled 'OUTILS' contains links for 'Mes favoris', 'Mon compte', 'Arborescence des Mots clefs', and 'Les chiffres du Doctrinal'. A message at the top of the interface states 'Vous avez été automatiquement connecté'.

### Doctrinal Recherche experte

Inclure les Mélanges

Critères de recherche

Auteur  Recherche d'un auteur de doctrine

Relation

et  Référence  Recherche d'un arrêt (pour obtenir de la jurisprudence commentée)

et  Revue  Limitation de la recherche à une revue

et

### Syntaxe Recherche

- Les mots sont automatiquement recherchés au féminin et au pluriel
- santé sécurité → recherche des 2 mots individuellement
  - « code de procédure » → recherche de l'expression exacte

## Résultats de la doctrine

TITRE	Les <b>différentes faces</b> du <b>courriel</b>
AUTEUR(S)	Quenaudon, René de <a href="#">Voir le document</a>
REVUE	Revue droit du travail Dalloz
PUBLIÉ LE	01/06/2011
NUMÉRO	6, page(s) 378-381
COMMENTAIRES	Arrêts partiellement reproduits
MOTS CLÉS	Droit du travail, contrat de travail, droits d'auteur, refus de cession, droits de propriété grave
RÉFÉRENCES	Cour de cassation, Chambre sociale, 26 mai 2010, pourvoi numéro <b>08-42.893</b> , Cour de cassation, Chambre sociale, 2 février 2011, pourvoi numéro <b>09-72.450</b>
CITATION CLÉ	Référence <b>08-42.893</b> présente dans <b>3</b> autres notices. Référence <b>09-72.450</b> présente dans <b>5</b> autres notices.
JURISPRUDENCE CLÉ	• <b>Fiche 2328 : 08-42.893</b>

Accès éventuel au texte intégral de l'article

Accès au texte intégral des arrêts cités

Accès éventuel aux articles citant les arrêts cités

Accès éventuel au commentaire des arrêts cités

## Résultats de la jurispr. clé

TITRE	Cass. soc., 9 décembre 2009, pourvoi numéro 08-41.737
RÉFÉRENCE	<b>08-41.737</b>
PUBLICATION	Publié au bulletin
NATURE	Arrêt de cassation
MATIÈRE	1 Droit du travail 1.1 Relations individuelles de travail 1.1.2 Contrat de travail 1.1.1.2 Contrats de travail 1.1.1.2.3 Travail temporaire
MOTS CLÉS	Requalification Périodes non travaillées Régime
QUESTIONS DE DROIT	<b>Précise :</b> Suite à la requalification de ses contrats de mission en un contrat à durée indéterminée, le salarié peut-il réclamer le paiement de salaires pendant les périodes non travaillées et non payées qui s'étaient écoulées pendant ces périodes pour effectuer un travail ; Qu'en est-il de ces périodes non travaillées, la salariée s'était tenue à disposition ; <b>Plus largement :</b> Quelles sont les conséquences d'une requête de contrats de mission temporaires au profit d'une même entreprise ;
SOLUTION	<b>Précise :</b> « Attendu, cependant, que le travailleur temporaire de travail est requalifié en contrat à durée indéterminée le 1 <sup>er</sup> septembre 2009, en ce que conformément au contrat de travail, le salarié a effectué un travail pendant ces périodes pour effectuer un travail ; Qu'en se conformant à la décision de la Cour d'appel, la salariée s'était tenue à disposition ; <b>Plus largement :</b> En matière de travail temporaire, la requête de contrats de mission temporaires au profit d'une même entreprise est recevable ;

Accès au texte intégral de l'arrêt

Analyse de l'arrêt

JURISPRUDENCE ANTERIEURE	L'arrêt s'inscrit dans la lignée d'une décision récemment rendue par la Cour d'appel de Paris qui a relevé qu'il n'était pas établi que le salarié avait effectué un travail pendant ces périodes pour effectuer un travail ; Qu'en se conformant à la décision de la Cour d'appel, la salariée s'était tenue à disposition ;
OBSERVATIONS	En ce qui concerne le calcul de l'ancienneté, les juges estiment que le premier contrat irrégulier, nonobstant les périodes d'inactivité ou de suspension de contrat par l'intermédiaire de l'entreprise de travail temporaire, <b>Cass. soc., 9 décembre 2009, pourvoi numéro 08-41.737</b> , est susceptible de constituer une période de travail temporaire ;
AUTEUR	Emmanuelle Lafuma
DATE	9/12/2009
CITATION CLÉ	Référence <b>08-41.737</b> présente dans <b>2</b> notices.

Accès éventuel aux articles citant l'arrêt

## Exploitation résultats

**Récupération des documents :**



**Veille :** alertes par mail en créant un compte personnel, accessibles en accès campus et nomade. Faire la demande de compte auprès du personnel de la BU.